

Devenir Spécialiste



■ PRINCIPALES CONDITIONS

SOUS-OFFICIERS :

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 17 ans révolus et 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année des épreuves de sélection.
- Être apte physiquement.
- Être **titulaire du baccalauréat** (candidats civils) ou **Gendarme adjoint volontaire** (GAV) ou **Adjoint de sécurité** (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 1 an de service ou **militaire des forces armées** autre que la gendarmerie en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 4 ans de service, ou **réserviste de la gendarmerie** ou justifier de **3 ans d'expérience** professionnelle.

OFFICIERS :

- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau II à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN).

Les officiers du corps technique et administratif sont aussi recrutés sur titre et par concours semi-direct.

■ LES SPÉCIALITÉS

Les sous-officiers des Corps de soutien technique et administratif (CSTAGN) sont recrutés dans 7 spécialités : administration et gestion du personnel, gestion logistique et financière, affaires immobilière, restauration collective, auto-engins blindés, armurerie et pyrotechnie, imprimerie.

Les officiers du Corps technique et administratif (CTA) servent dans 3 grands domaines : administration, finances et logistique.

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

Lors de l'ouverture des recrutements, auprès de la brigade de gendarmerie du lieu de domicile ou dans un des 25 centres d'information et de recrutement de la gendarmerie (dont 4 outre-mer). Les candidatures des officiers CTA sont recueillies uniquement dans les centres d'information et de recrutement. (Les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique : Près de chez vous).

■ RÉMUNÉRATION

- Formation rémunérée de durée variable selon les spécialités, sous le régime de l'internat pour les sous-officiers.
- **Sous-officier CSTAGN**, solde en sortie d'école : 1 467 €.
- **Sous-officier CSTAGN**, major, fin de carrière : 2 894 €.
- **Officier CTA**, solde en sortie d'école : 2 186,52 €
- **Officier CTA**, colonel, fin de carrière : 5 617 €

www.lagendarmerierecrute.fr

Devenir Réserviste



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française.
- Être en règle au regard du service national.
- Posséder l'aptitude pour exercer une activité dans la réserve :
 - apte physiquement ;
 - ne pas avoir été condamné ;
 - être âgé de 17 ans au moins.

■ FORMATION

Dès que vous avez rempli les obligations du service national et avant l'âge de 30 ans, dans le cadre des Périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN), vous pouvez vous porter candidat à une Préparation militaire de la gendarmerie (PMG) - 15 jours ou à une Préparation militaire supérieure de la gendarmerie (PMSG) - 30 jours.

■ MISSIONS

Après obtention du Brevet PMPDN/PMG ou PMPDN/PMSG, vous pouvez demander à être admis dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. Après examen de votre dossier et selon les besoins de la gendarmerie, vous pourrez souscrire un Engagement à servir dans la réserve (ESR) et recevrez une affectation dans la réserve opérationnelle.

- Vous renforcerez régulièrement les unités de gendarmerie proches de votre domicile, pour participer aux missions quotidiennes (patrouilles de surveillance, conseils et secours, services d'ordres...).
- Vous bénéficierez d'une formation continue permettant d'accéder aux grades supérieurs.
- Vous serez doté de tenues de service et d'une carte de réserviste.
- Vous recevrez une rémunération journalière pour chacune de vos missions.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

www.lagendarmerierecrute.fr

devenir Gendarme

www.lagendarmerierecrute.fr



**FAIRE UN MÉTIER
UTILE AUX AUTRES
ET RECONNU**



INFORMATIONS RECRUTEMENT

0 820 220 221



Devenir Officier



■ PRINCIPALES CONDITIONS (concours universitaire)

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours*.
- Être apte physiquement.
- Être titulaire d'un diplôme ou titre conférant le grade de Master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I** à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN).

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

- Dans un centre d'information et de recrutement de la gendarmerie. (Les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique : Près de chez vous).

■ RÉMUNÉRATION – LOGEMENT

- Solde en école : 2 040,51 €.
- Solde en début de carrière : 2 523,05 €.
- Logement concédé par nécessité absolue de service.

■ AUTRES CONCOURS

- Concours ouvert aux fonctionnaires de catégorie A.
- Concours ouvert aux officiers des autres armées.
- Concours sur titres.
- Concours internes : semi-direct (sous-officiers titulaires d'une licence) ou rang (sous-officiers gradés).



CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE

La gendarmerie permet à des jeunes gens ayant accompli leur parcours universitaire dans des conditions matérielles, géographiques ou familiales difficiles de préparer le concours universitaire dans les meilleures conditions. Les élèves, servant en tant que gendarme adjoint volontaire de la Garde républicaine, bénéficient d'une préparation académique adaptée, en partenariat avec l'université de Paris II et l'École des officiers de la gendarmerie nationale. Ils sont encadrés et accompagnés par un officier de gendarmerie.

Plus d'informations dans un centre d'information et de recrutement ou sur www.lagendarmerierecrute.fr.

(*) La condition d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

(**) Peuvent également se présenter aux épreuves du concours les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme exigé. Ils ne sont cependant admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale que s'ils justifient de la possession du diplôme exigé à la date d'intégration.

Devenir Gendarme



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 18 ans révolus et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- Être apte physiquement.



■ PREMIER CONCOURS

Concours à vocation externe, ouvert aux **titulaires du baccalauréat**. Inscriptions sur Internet à l'ouverture du concours (www.lagendarmerierecrute.fr).

■ DEUXIÈME CONCOURS

Concours à vocation interne, ouvert aux **Gendarmes adjoints volontaires** (GAV) ou aux **Adjoints de sécurité** (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 1 an de service ou aux **militaires des forces armées** autres que la gendarmerie en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 4 ans de service, ou aux **réservistes de la gendarmerie**. Inscriptions sur Internet à l'ouverture du concours (www.lagendarmerierecrute.fr).

■ RÉMUNÉRATION – LOGEMENT

- Formation rémunérée de 12 mois, sous le régime de l'internat.
- Solde en début de carrière : 1 563,56 €.
- Logement concédé par nécessité absolue de service.

Devenir Volontaire



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 17 ans révolus et de 26 ans au plus à la date de dépôt de la candidature.
- Être apte physiquement.

Pour les « emplois particuliers »**

- Posséder au minimum un **CAP** ou une expérience professionnelle (baccalauréat pour les emplois dans les domaines du secrétariat et des télécoms).

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

A tout moment auprès de la brigade de gendarmerie du lieu de domicile ou dans un des 25 centres d'information et de recrutement de la gendarmerie (dont 4 outre-mer). (Les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique : Près de chez vous).

■ ÉPREUVES DE SÉLECTION

(sur une demi-journée, au chef-lieu de la région)

- Un test psychotechnique.
- Un test de connaissances générales (sauf emplois particuliers).
- Un test de compréhension de texte (sauf emplois particuliers).
- Un entretien avec un officier (sauf agents de police judiciaire adjoints).

■ FORMATION EN ÉCOLE

- 13 semaines pour les agents de police judiciaire adjoints.
 - 6 semaines pour les emplois particuliers (choix du poste au moment de la candidature).
 - 3 mois pour les aspirants (AGIV).
- A l'issue, affectation possible sur l'ensemble du territoire.

■ RÉMUNÉRATION – LOGEMENT

- Solde variant suivant le grade de 809 à 996 € (net pour un célibataire).
- Hébergement gratuit, allocation d'alimentation d'environ 200 euros.



(*) Contrat initial d'une durée de 2 ans, puis possibilité d'un second contrat de 3 ans.

(**) Par exemple : secrétaires, informaticiens, mécaniciens automobiles, conducteurs véhicules légers ou poids lourds, magasiniers caristes, métiers du bâtiment et de la restauration, linguistes...